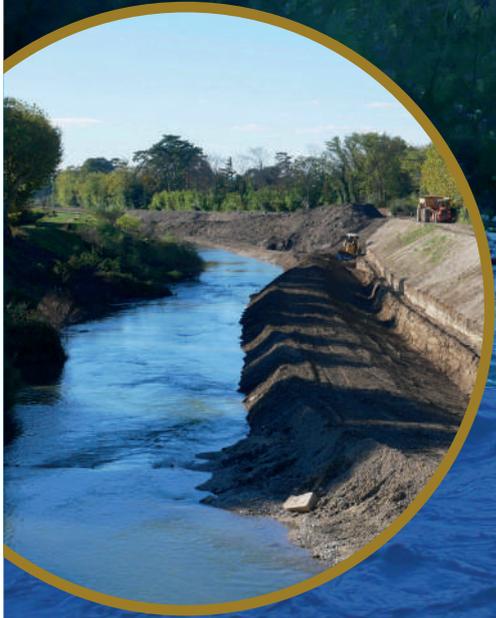


# AU FIL DU LEZ



**LE MAG' DES HABITANTS  
DU BASSIN VERSANT DU LEZ**

NUMÉRO 5 - JANVIER 2024

Ce nouveau numéro d'AU FIL DU LEZ contribue à prolonger le lien entre le SMBVL et les 42 000 habitants qui vivent sur le territoire du bassin versant du Lez dont près de 30% en zone inondable.

Depuis toujours, l'eau a apposé sa marque sur notre bassin versant, elle est au cœur des préoccupations du SMBVL.

Depuis la Montagne de la Lance jusqu'au Rhône, le Lez et ses affluents ont façonné une mosaïque de territoires avec une diversité des paysages et favorisé une richesse écologique des milieux et de la biodiversité. L'eau est aussi au cœur des préoccupations économiques (alimentation en eau potable, irrigation agricole, loisirs...).

L'évolution climatique et ses possibles conséquences sont au cœur de nos interventions. Au travers de la prochaine enquête publique relative à l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), tous les habitants et acteurs du territoire auront l'occasion de s'exprimer sur le plan d'action proposé pour répondre aux enjeux de l'eau et des milieux.

Mais sa venue peut être imprévisible et brutale, avec de forts épisodes méditerranéens intenses ou cévenols sources d'inondations par débordement des cours d'eau, par ruissellement ou saturation des réseaux urbains. Avec à la clé de possibles traumatismes et des dégâts importants.

Aussi, l'objectif premier du SMBVL est de prévenir les inondations au travers d'actions multiples. Développer la culture du risque et éduquer à la protection des milieux aquatiques auprès des écoles du territoire est ainsi obligatoirement une autre des priorités du SMBVL. Vous retrouverez, en détail, la déclinaison de toute ces interventions sur notre site internet [www.smbvl.fr](http://www.smbvl.fr)

Vous pouvez compter sur moi pour leur mise en œuvre.

Je vous souhaite une bonne lecture. Bonne nouvelle année et bienvenue au millésime 2024 !

Anthony ZILIO  
Président du SMBVL



## Inondation du 30 septembre - 1<sup>er</sup> octobre 1993 : 30 ans après

La nuit du 30 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1993 reste tristement gravée dans les mémoires des habitants du bassin versant du Lez. Le Lez et ses affluents, alimentés par des précipitations intenses, entraient en crue et inondaient alors une large partie du territoire. De l'amont à l'aval, la montée des eaux soudaine associée à la formation d'embâcles provoqua des dommages humains et matériels conséquents. Deux personnes perdirent la vie dans cette inondation.

15 millions d'euros de dégâts matériels furent recensés. La nécessité de créer une structure dédiée à la gestion de l'eau et des rivières est alors apparue, avec le bassin versant comme échelle de gestion pertinente. Le SMBVL est ainsi créé en 1997 et est, aujourd'hui, l'autorité de référence dans la gestion du Lez, de ses affluents et dans la prévention des inondations.



Pont du Lez détruit - Chamaret/Colonzelle



Inondation dans le centre de Bollène

## Surveiller pour alerter

### Le réseau d'alerte de crue et de suivi des débits



Le SMBVL a mis en œuvre sur le territoire du Lez un réseau regroupant 12 stations de surveillance et d'analyse dont l'objectif principal est d'alerter les élus lorsqu'un cours d'eau présente un risque d'inondation.

Il permet également aux services de l'Etat de prendre les mesures adéquates lors des épisodes de sécheresse.

#### Comment ?

Grâce à des alertes automatisées émanant de seuils de déclenchement précis et propres à chaque station. La surveillance en temps réel du niveau du Lez et de ses affluents, des débits et des précipitations garantit ainsi une alerte anticipée des communes. Une fois cette alerte reçue, le Maire est responsable d'en informer sa population et de prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde de ses administrés.

Consultez les données du réseau d'alerte de crue sur [www.smbvl.fr](http://www.smbvl.fr) « les cours d'eau en direct »

### le rôle du SMBVL

\*Le SMBVL ne se substitue pas au Maire dans la mise en œuvre des missions définies par son pouvoir de police : ce dernier reste pleinement responsable de l'alerte et de la sauvegarde de la population sur son territoire communal. (CGCT, art. L. 2212-2).

## Se préparer pour mieux gérer

### le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)



Le PCS est un outil de planification ayant pour objectif d'anticiper les situations dangereuses et de s'y préparer afin d'assurer la protection des populations. Il définit l'organisation et les moyens humains et matériels à mettre en œuvre pour répondre à la survenue d'un risque naturel, technologique voire sanitaire sur le territoire communal.

Le SMBVL accompagne les communes dans la démarche d'élaboration de ce document et dans l'organisation d'exercices visant à le tester.

## Soutenir et coordonner

### Prestataires et outils de gestion de crise



Afin de soutenir et d'assister les communes dans la mise en œuvre des actions de sauvegarde sur leur territoire, le SMBVL met à disposition des élus et coordonne différents outils de gestion de crise et prestataires.

Formation des élus à l'outil d'envoi d'alerte à la population C2i Telecom - 2022

### Poste de coordination SMBVL

Lors d'un événement d'inondation sur le bassin versant du Lez, le SMBVL coordonne l'intervention d'un groupement d'entreprises en travaux d'urgence via le déclenchement de son poste de coordination. Ce dernier a pour objectif de réceptionner les signalements de désordres sur cours d'eau des communes, de les prioriser et de piloter l'intervention des entreprises.

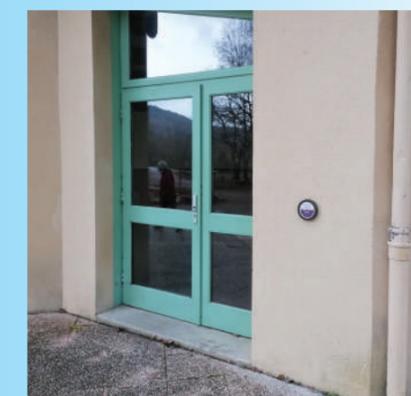


Formation d'embâcle sous un ouvrage, érosion de berges menaçant des habitations, brèche sur une digue, chaque Maire du territoire peut demander l'intervention d'une entreprise en effectuant un signalement au poste de coordination SMBVL.

L'objectif recherché par l'intermédiaire de ce dispositif est d'assurer le libre écoulement de l'eau sous les ouvrages et ainsi d'éviter la formation d'embâcles pouvant mener à une rupture du pont ; ou de prendre les premières dispositions en cas d'érosion ou de rupture de berges.

### Pose de repères de crue

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, un repère de crue a été installé contre la salle des fêtes de Montjoux – la Paillette. Marquant le niveau d'eau atteint par le Lez le 30 septembre 1993, ce macaron officiel a pour objectif de sensibiliser le grand public au risque inondation, d'augmenter la perception de celui-ci et plus largement de développer la culture du risque sur la commune.



Repère de crue - salle des fêtes de Montjoux la Paillette

## Réduire la vulnérabilité

### Programme de réduction de la vulnérabilité

Deux diagnostics de territoire visant à déterminer la vulnérabilité des activités économiques ont été conduites sur l'ensemble du bassin versant du Lez par les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et par le bureau d'étude Mayane. L'objectif de ces études était de réaliser un état des lieux exhaustif de l'exposition au risque inondation des commerces, industries et exploitations agricoles présentes sur le territoire. En collaboration avec les communautés de communes, un programme est actuellement mis en œuvre dans le but d'engager des actions concrètes de réduction de la vulnérabilité auprès de ces établissements.

## Et aussi...

### Sensibiliser, protéger...

À découvrir en pages 4 et 5 : Les actions de sensibilisation des scolaires et les travaux de protection de Bollène.

# Développer la culture du risque et éduquer à la protection des milieux aquatiques

## Actions de sensibilisation des scolaires

En 2023, le Syndicat du Lez a poursuivi et renforcé son programme d'animations scolaires à destination des écoles et collèges du territoire. Ce dernier sera reconduit en 2024.

Sous maîtrise d'ouvrage du SMBVL, ces animations scolaires se déroulent sur une ou plusieurs demi-journées et sont proposées gratuitement aux établissements scolaires.

L'éducation à la protection des milieux aquatiques et la prévention des inondations étaient au cœur des interventions des animateurs pédagogiques.

### D'AVRIL À JUILLET 2023 :

56 demi-journées d'animations réalisées

Plus de 800 élèves sensibilisés

38 classes accompagnées

18 communes concernées

Coût total : 17 520 € ttc (subventionné à 75 %)

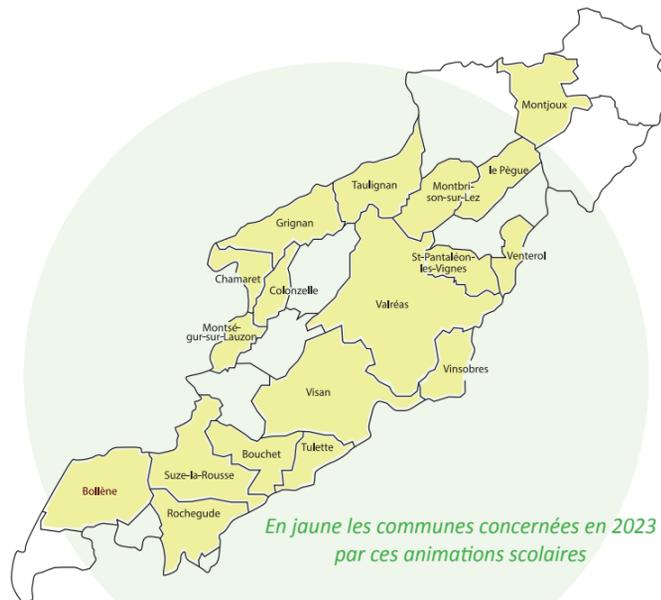
### Témoignage :

« Votre intervention auprès des classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 a été très appréciée des élèves. En effet, les activités proposées aux élèves étaient très intéressantes et bien adaptées à leur âge.

- Le matin : recherche des points d'eau dans le village, travail sur le cycle de l'eau au vieux château (avec une chasse au trésor) et observation d'insectes et de plantes dans le petit parc de jeux.

- L'après-midi : mise en commun de toutes les connaissances acquises lors des activités du matin : réaliser une fresque, dessiner les animaux, plantes et insectes ainsi qui vivent au bord de l'eau.

Ecole primaire Josette Constant, Visan



Ecole élémentaire de Visan



Ecole élémentaire de Bouchet



Ecole élémentaire de Tulette



Ecole élémentaire de Suze-la-Rousse

# Travaux de protection de Bollène

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, le SMBVL est maître d'ouvrage des travaux de protection de la ville de Bollène contre une crue « de retour 90 ans » du Lez. Ces travaux consistent en la réalisation de différents aménagements depuis l'aval de Suze-la-Rousse jusqu'à l'aval de Bollène. Débutés en septembre 2023, ils comprendront différentes phases successives et dureront, en tout, 3 ans.

## — Une crue de retour 90 ans ?

Avez-vous déjà entendu l'expression « crue centennale » ? Contrairement aux idées reçues, il ne s'agit pas d'une crue survenant tous les 100 ans. Cela signifie en réalité qu'elle a une chance sur cent de se produire tous les ans. Les travaux de Bollène concernent eux, une crue de retour 90 ans, soit la probabilité d'1 sur 90 qu'elle se produise par an. Soit une protection contre une crue largement plus importante que celle de 1993.

## — Quel objectif ?

L'objectif de ces travaux est de protéger les habitants de Bollène en augmentant la capacité du lit du Lez afin de laisser passer d'avantage d'eau lors d'une crue. En parallèle, des aménagements en amont de Bollène seront réalisés afin de favoriser la retenue d'eau en cas de hausse importante du niveau du Lez et ainsi de « tamponner » son débit maximal arrivant dans le centre-ville.

## — Coût total des travaux : 7,1 M€ HT (8,5 M€ TTC)

Travaux financés à 78 % par l'Etat, l'Agence de l'Eau, le Département de Vaucluse et la Région PACA. La communauté de communes Rhône Lez Provence participe à hauteur de 1,6 M€.



1 2 3 Reconstruction partielle, confortement et exhaussement des digues existantes

4 Création d'une digue de 4,5 km de long de protection éloignée le long du Lez

5 Création d'un champ d'inondation contrôlé permettant de stocker un volume de 200 000 m<sup>3</sup>

6 Reconstruction de la passe à poissons et du seuil des Jardins

7 Création de différents canaux visant à gérer les problématiques locales de ruissellement



# Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

## L'essentiel

- **Les objectifs**  
Le SAGE est un outil de gestion locale pour protéger l'eau et les milieux aquatiques. Il planifie des actions et vise la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.
- **Un outil juridique**  
Le SAGE dispose d'une portée juridique : il s'impose aux documents d'aménagement du territoire et aux décisions administratives.
- **La Commission Locale de l'Eau (CLE)**  
Véritable « Parlement local de l'eau », la CLE élabore, met en œuvre et assure le suivi du SAGE. Elle est composée d'élus, de représentants des services de l'Etat et d'usagers.
- **Un territoire cohérent**  
Le SAGE du Lez s'inscrit sur le territoire du bassin versant du Lez.

## Le rôle du SMBVL

- Assure le secrétariat, l'animation et la coordination de la CLE,
- Est maître d'ouvrage d'une grande partie des actions à l'échelle du bassin versant,
- Pilote les études, les marchés et les demandes de subventions,
- Participe au financement des actions inscrites dans le SAGE.

## Enquête publique

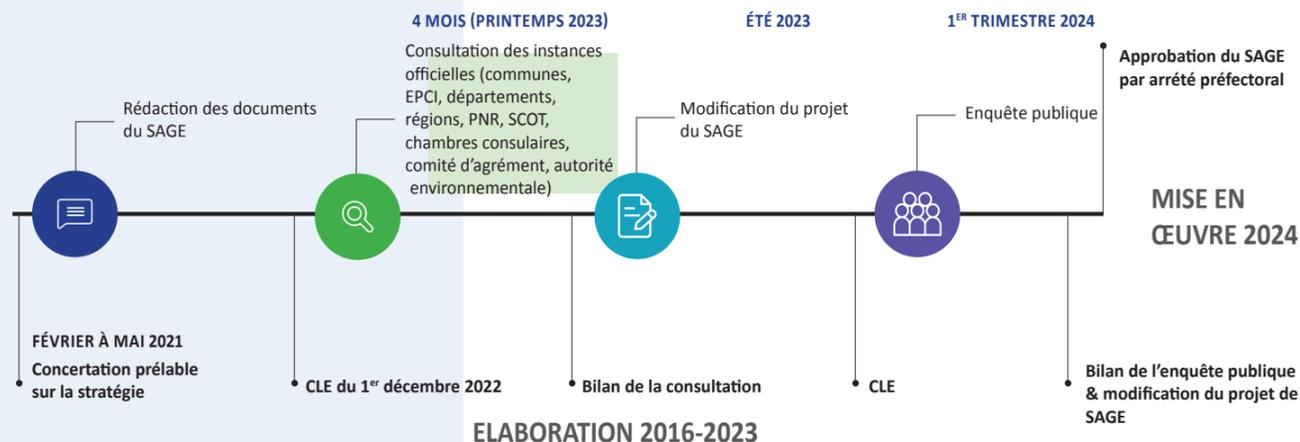
*Soyez acteur du devenir de votre territoire !*

Le projet de SAGE sera soumis à enquête publique en début d'année 2024.

- **Comment serais-je averti du démarrage de l'enquête publique et de ses modalités ?**
  - par affichage en mairie,
  - par voie de presse locale,
  - sur le site internet des préfectures de la Drôme et du Vaucluse,
  - sur le site internet du SMBVL (page d'accueil en « actualités »).
- **Quelle est la durée de l'enquête publique ?**
  - La durée sera établie par le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête et sera de 30 jours minimum.
- **Comment pourrais-je prendre connaissance des documents et formuler mes remarques ?**
  - dans les registres papier des lieux de permanence (établis par le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête),
  - dans le registre dématérialisé (son adresse sera transmise au moment de l'annonce de l'ouverture de l'enquête publique).

*Ne manquer aucune actualité en consultant notre site web [www.smbvl.fr](http://www.smbvl.fr) régulièrement !*

*L'ensemble des documents du SAGE sont disponibles sur [www.smbvl.fr/téléchargements](http://www.smbvl.fr/téléchargements)*



## Les enjeux de l'eau et des milieux sur le bassin versant du Lez



### RESSOURCE EN EAU

**ENJEU** : partager l'eau entre tous les usages et les milieux aquatiques.

**DIAGNOSTIC** : les cours d'eau manquent régulièrement d'eau. Les besoins en eau l'été sont croissants alors que la ressource diminue.

#### ACTIONS DU PROJET DE SAGE :

- Economiser l'eau,
- Limiter les prélèvements,
- Rechercher et mettre en œuvre, toutes les solutions d'adaptation au changement climatique.



### QUALITE DES EAUX

**ENJEU** : amélioration et maintien d'une bonne qualité de l'eau.

**DIAGNOSTIC** : la qualité de l'eau des cours d'eau est encore régulièrement altérée.

#### ACTIONS DU PROJET DE SAGE :

- Protéger dans le temps les ressources en eau potable,
- Réduire toutes les sortes de pollution (assainissement, pesticides).



### GESTION DES INONDATIONS

**ENJEU** : gérer le risque inondation en tenant compte du fonctionnement des cours d'eau.

#### DIAGNOSTIC :

- Un territoire sensible aux inondations,
- Des phénomènes de ruissellement pluvial mal connus et de plus en plus fréquents,
- Des cours d'eau parfois contraints par la main de l'homme.

#### ACTIONS DU PROJET DE SAGE :

- Préserver les zones d'expansion de crues,
- Gérer les eaux pluviales de manière durable en favorisant l'infiltration,
- Intégrer le risque de ruissellement dans l'aménagement du territoire.



### MILIEU NATUREL

**ENJEU** : préserver et restaurer les milieux aquatiques et les zones humides.

**DIAGNOSTIC** : des milieux aquatiques et des zones humides remarquables sur notre territoire mais des dégradations et des menaces par certaines activités humaines et par le changement climatique.

#### ACTIONS DU PROJET DE SAGE :

- Rendre les milieux plus résistants au changement climatique en supprimant des aménagements contraignants qui n'ont plus d'usages,
- Préserver les ripisylves,
- Préserver toutes les zones humides et en restaurer certaines.



### PRÉSERVATION/RESTAURATION DE LA DYNAMIQUE NATURELLE DE LA RIVIERE

**ENJEU** : concilier la dynamique naturelle des cours d'eau et les usages humains.

**DIAGNOSTIC** : pour bien fonctionner, un cours d'eau a besoin de bouger latéralement (capacité à divaguer) et en hauteur (dépôt de graviers/incision du lit). Certaines portions des cours d'eau sont contraintes.

#### ACTIONS DU PROJET DE SAGE :

- Respecter un espace de bon fonctionnement dédié aux cours d'eau,
- Retrouver la dynamique naturelle sur certains secteurs lorsque cela contribue à diminuer le risque d'inondation sur des enjeux.



### ANIMATION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

**ENJEU** : sensibiliser et promouvoir des pratiques adaptées à la préservation de l'eau et de la biodiversité associée.

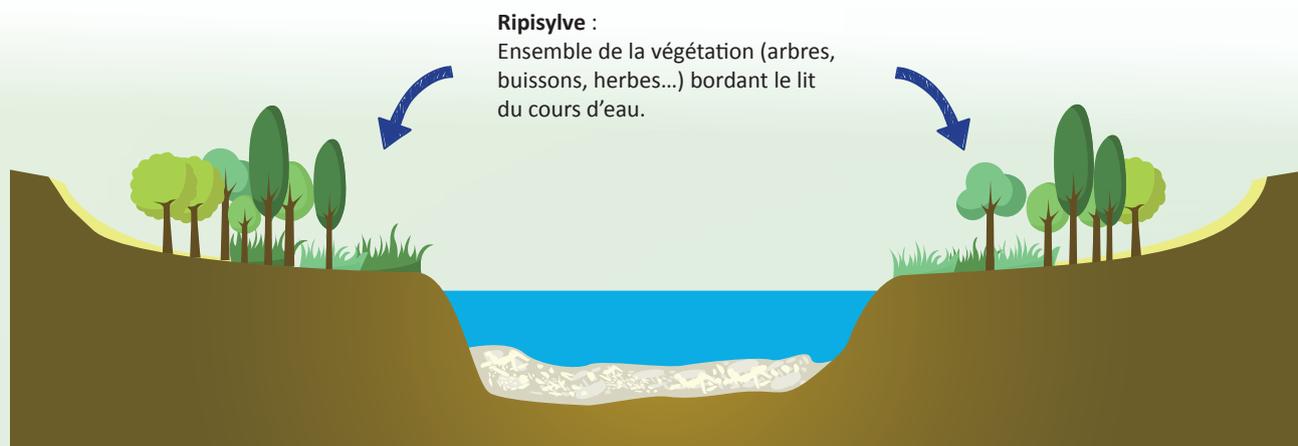
**DIAGNOSTIC** : chaque citoyen connaît-il les bons gestes à adopter, le fonctionnement des cours d'eau ?

#### ACTIONS DU PROJET DE SAGE :

- Acquérir et valoriser la connaissance des cours d'eau et des eaux souterraines,
- Déployer une animation adaptée,
- Développer une stratégie de communication ciblée.

# Arrêté de Protection des Habitats naturels (APHN)

La destruction de la végétation bordant le lit d'un cours d'eau (ripisylve) a des impacts majeurs et irréversibles sur la biodiversité du territoire. Le SMBVL, au travers de ses actions continues de préservation et de restauration, agit pour le maintien du bon fonctionnement de la ripisylve.



## — Stop aux « coupes rases » !

De nombreuses « coupes à blanc » ou « coupes rases » ont été malheureusement constatées sur notre territoire ces dernières années. Celles-ci ont entraîné la destruction de près de 12 km de ripisylve. Face à ce constat, le SMBVL est intervenu dès 2019 afin de solliciter des services de l'Etat la mise en oeuvre de procédures de protection.



Exemple de coupe à blanc constatée au bord de la Coronne.

## — 4 rôles essentiels de la ripisylve

La ripisylve permet le développement d'une biodiversité riche indispensable au bon fonctionnement de la rivière. Elle joue plusieurs rôles essentiels :

- **Protection des berges contre l'érosion** : les racines des arbres et arbustes permettent le maintien et la stabilité des berges. Cet enracinement limite ainsi l'érosion des berges.
- **Freinage du courant** : le maintien d'une ripisylve dense et variée permet, lors d'une crue, de freiner naturellement le courant du cours d'eau et ainsi de limiter le risque d'inondation à l'aval.
- **Limite de la température** : la végétation présente sur les berges fait de l'ombre à l'eau et limite ainsi une hausse trop importante de sa température durant l'été. Limiter cette augmentation est indispensable pour préserver la faune et la flore locale.
- **Filtre naturel anti polluant** : la ripisylve constitue un filtre naturel entre les terres et le cours d'eau en jouant un rôle de stockage des polluants.

## Signature de l'arrêté interpréfectoral de protection des habitats naturels

Cet arrêté signé par les Préfets de la Drôme et de Vaucluse le 11 août 2023 définit une zone de protection des ripisylves présentes sur l'ensemble du bassin versant du Lez. La surface totale de cette dernière est de près de 723 hectares répartis sur 26 communes. L'arrêté interpréfectoral APHN interdit toute coupe rase dans la zone de protection. Seules les coupes respectant certaines conditions cumulatives restent autorisées. Vous retrouverez sur [www.smbvl.fr/les-enjeux](http://www.smbvl.fr/les-enjeux) les différentes réglementations en vigueur.

— Avec le soutien de :



Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez  
17 D rue de Tourville - Espace Germain Aubert  
84600 Valréas - 04 90 35 60 55  
infos@smbvl.net - [www.smbvl.fr](http://www.smbvl.fr)